

Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JANVIER 2020

Procès verbal administratif

L'année deux mille vingt, le vendredi 17 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de Mme France CHLON-DAVID, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : Fabrice BECU, France CHLON-DAVID, Marie-Thérèse CZUJOWSKI, Inès DERAÈVE, Nicolas DILLIES, Élisabeth MOILET, Jean-Pierre DEVIGNE, Dominique TERRIER.

Étaient absents : Nathalie GANCE, Pierrot LAMINETTE, Jeanine MARMIGNON (pouvoir à Dominique TERRIER)

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

En introduction, Dominique TERRIER souhaite remercier la commune et le CCAS du soutien apporté à l'occasion du décès de sa mère en indiquant que la famille a été très touchée.

Mme DAVID souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : ressources humaines – renouvellement du contrat d'adjoint technique territorial.

1. Administration – Local communal : demande de mise à disposition par une association

Suite au départ de l'association « Les Pêcheurs de Lune » le logement derrière l'école est disponible. Un appel avait été fait auprès des habitants dans le journal de la commune.

Madame le Maire présente au Conseil une demande de l'association « La cerise sur le plateau » pour reprendre le local dans le cadre des ses activités.

Il est proposé de repartir sur une mise à disposition du local par convention. Il convient de définir les modalités de cette convention. Mme Le Maire rappelle que précédemment, le local était mis à disposition auprès de l'association les pêcheurs de Lune la somme de 20 € / mois adopté en Conseil le 25 juillet 2012.

Les débats sont ouverts.

Elisabeth MOILET indique qu'il est important pour la vie du village que ce lieu soit utilisé par une association.

Fabrice BECU demande ce qu'il sera prévu dans ce lieu. Inès DERAÈVE lui indique que suite à la dernière assemblée générale de l'association il a été proposé d'organiser des concerts,

mais aussi le maintien de l'atelier couture qui accueille beaucoup de personnes notamment du village.

Dominique TERRIER informe le conseil qu'à la suite de l'entretien qu'il a eu avec Odile DERAËVE, il serait bien que d'autres associations puissent utiliser le lieu comme l'organisation du repas des chasseurs et donc que le lieu puisse être loué à plusieurs associations. Élisabeth lui indique que dans ce cas il faut penser à la gestion des états des lieux, qu'il faudra alors procéder comme pour la salle des fêtes et que la charge peut être lourde en matière de contrats, relevés de compteur ... et obligerait la commune à meubler le lieu. Lorsque l'association "les pêcheurs de lune" utilisait les lieux, elle mettait à disposition le local à d'autres sans convention ni contraintes.

Marie-Thérèse CZUJOWSKI indique que c'est indispensable que le lieu soit repris par une seule association.

Les membres du conseil décident donc de passer une convention avec l'association la Cerise sur le plateau. Si d'autres associations veulent utiliser le lieu, cela se fera en lien direct avec les responsables de la Cerise sur le plateau.

Les débats sont ensuite ouverts pour les conditions de la convention en partant de la convention faite auparavant avec les pêcheurs de lune :

Fabrice BECU indique qu'il ne faut pas faire une convention d'une durée de 5 ans, mais plutôt jusqu'à la prochaine installation du nouveau conseil municipal en mars. Le nouveau conseil municipal pourra ainsi décider s'il souhaite prolonger la convention avec l'association.

Le conseil décide donc d'établir la convention du 20 janvier au 31 décembre 2020. Concernant le renouvellement tacite de la convention, Dominique souhaite qu'il n'y ait pas de renouvellement tacite. Après débat, cette mention ne figurera pas dans la convention.

Le conseil municipal à l'unanimité décide et autorise le Maire à passer une convention avec l'association la Cerise sur le plateau pour l'utilisation de la Maison communale située derrière la Mairie à compter du 20 janvier jusqu'au 31 décembre 2020 moyennant un loyer de 20 € par mois. Les charges d'électricité seront supportées par l'association.

Un état des lieux sera établi le samedi 18 janvier 2020.

2. Administration - Mise à jour du tableau des effectifs

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu le second avis du Comité technique paritaire réuni le 7 octobre 2019,

Décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	STATUT
Filière administrative Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1 (pourvu)	TNC : 15 h	Titulaire
Filières techniques Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1 (non pourvu)	TNC : 2 h	NT
Adjoint technique	C	1 (pourvu)	TNC : 30 h	NT
TOTAL		3		

3. Finances – Décision modificative

Suite à un besoin de crédits concernant les chapitres 65 et 66, il y a lieu de procéder à une décision modificative pour le budget 2019. Les modifications sont les suivantes :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 - article 615221 :	- 755,00 €
Chapitre 65 - article 65548 :	+ 742,00 €
Chapitre 66 - article 66111 :	+ 13,00 €

Adopté à l'unanimité.

4. Aménagement – Modification bail ZM 47 « La Gressière »

Suite à la réception du courrier en date du 16 novembre 2019 concernant la reprise de l'exploitation de M. Philippe Gérald par sa sœur et son beau frère M.ET Mme OBATON Laurent domiciliés à Cerisy (Somme), il convient de modifier le bail de location de terre concernant la parcelle ZM n°47 « La Gressiere » d'une surface de 15 a.

Par suite, il est proposé de le modifier suivant les conditions suivantes :

- Bail de 9 ans par reconduction tacite,
- 4.5 quintaux à l'hectare sur la parcelle ZM n°47 « La Gressiere » d'une surface de 15a ;
- Nouveau preneur : M. OBATON Laurent, exploitant agricole domicilié à Cerisy (Somme) au 14, rue du Port.

Les débats sont ouverts :

Dominique n'est pas d'accord pour attribuer cette terre à un agriculteur extérieur à la commune, en effet lors du remembrement de l'époque ce terrain aurait déjà dû l'être. Un agriculteur de Bayonvillers a une terre qui touche ce terrain et serait peut-être d'accord pour bénéficier du bail.

Après débat, ce point est mis en attente et aucune décision n'est prise pour le moment.

5. Ressources humaines - Renouvellement du contrat pour le poste d'adjoint technique territorial

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le contrat de M. Jonathan DEFORGE (agent technique polyvalent) qui arrive à échéance le 31 janvier 2020.

Madame le Maire propose la reconduction du contrat M. Jonathan DEFORGE de comme suit :

- Type de contrat : CDD 1 an
- Qualité : Adjoint technique territorial (non titulaire)
- Durée hebdomadaire : 30 /35 h (annualisées)
- Date d'effet : 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021
- Rémunération : 1^{er} échelon - l'indice brut 348, indice majoré 326

Adopté à l'unanimité.

6. Questions diverses

- Marie-Thérèse CZUJOWSKI informe le conseil que dans le cimetière un morceau de fer dépasse à proximité d'un caveau et qu'il est menaçant pouvant provoquer des chutes de personne. France DAVID lui indique qu'elle peut demander à Jonathan de faire le nécessaire pour retirer ce morceau de ferraille.
- Élisabeth MOILET fait part de son inquiétude sur l'état du plafond de la salle des fêtes côté petite salle. France DAVID lui indique que les travaux sont prévus dans le plan de charge de Jonathan.
- Dominique TERRIER fait part que dans la salle des fêtes il n'y a plus le matériel pour nettoyer les sols (sceau et balai). France DAVID lui indique que le matériel avait été retiré lors du déménagement par la communauté de communes et qu'il avait déjà été réclamé. Un contact sera repris auprès de la communauté de communes dès lundi.
- Dominique TERRIER indique également que la serrure de l'église est difficile à ouvrir. Le nécessaire sera fait par Jonathan.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Madame Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 20 heures 45.



La Maire,

France CHLON-DAVID.